

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant révision de la Situation administrative de Monsieur LIKEBA Jean François, Administrateur de 5° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services Administratifs et Financiers (SAF) Administration Générale.

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX



LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1956, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 59/23 du 30.1.1959, fixant les modalités d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/RF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut des cadres de la catégorie A, des Services Administratifs et Financiers ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 82-038/MTPS-DGTFP-DFP- du 13.2.82, portant versement, reclassement et nomination de Monsieur LIKEBA Jean François, Technicien de l'Aviation civile de 4° échelon ;
- (/u le décret n° 84-065/MTPS-DGTFP-DFP du 17.1.84, portant promotion au titre de l'année 1982 des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des SAF ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le décret n° 84/890/MTERFPPS/DGTFP/DFP du 10.10.84, portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1984 des Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) ;

(/u les arrêtés n°s - 9127/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 23.10.85  
- 9069/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 16.10.85  
- 2572/MTPT.SGAC du 5.5.75

(/u la lettre n° 0899/ANAC.DG.DAF du 29.11.85, du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : La situation administrative de Monsieur LIKEBA (Jean François), Administrateur de 5° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers (SAF) Administration Générale, est révisée comme suit :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE II</u> (Services Techniques)</p> <p>Promu Technicien Supérieur de l'Aviation Civile de 4° échelon, indice 940, p/c du 3.1.75. (Arrêté n° 2572/MTPT. SGAC du 5.5.75).</p>	<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE II</u> ( Services Techniques)</p> <p>Promu Technicien supérieur de l'aviation Civile de 6° échelon, indice 1.090, pour compter du 3.1.75.</p>
<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I</u> (SAF)</p> <p>Titulaire d'une Maîtrise Es-Sciences Economiques délivrée par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (France), est versé dans les cadres Administratifs et Financiers (SAF), Administration Générale, reclassé et nommé Administrateur des SAF de 3° échelon, indice 1010. ACC = néant, pour compter du 28.11.80, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. (Décret n° 82/038/MTPS.DGTFP.DFP du 13.1.82).</p> <p>Promu au 4° échelon, indice 1110, p/c du 28.11.82. (Décret n° 84/065/MIPS. DGTFP.DFP du 17.1.84).</p> <p>Promu au 5° échelon, indice 1190, p/c du 28.11.85, (Décret n° 84/890/MTERFPPS DGTFP.DFP du 10.10.84).</p>	<p><u>CATEGORIE A HIERARCHIE I</u> ( SAF)</p> <p>Titulaire d'une Maîtrise Es-Sciences Economiques délivrée par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (France), est versé dans les cadres Administratifs et Financiers (SAF), Administration Générale, reclassé et nommé Administrateur des SAF de 4° échelon, indice 1110, pour compter du 28.11.80, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage. ACC=néant.</p> <p>- Promu au 5° échelon, indice 1.190, pour compter du 28.11.82.</p> <p>- Promu à 3ans au 6° échelon, indice 1300, pour compter du 28.11.85.</p>

.../...

CATEGORIE A, HIERARCHIE II

(Services Techniques)

Promu Technicien Supérieur de l'Aviation Civile de 5° échelon, indice 1020, pour compter du 31.77. (Arrêté n°9127/MTER/FPS.DGFP.DGPCE du 23.10.85).

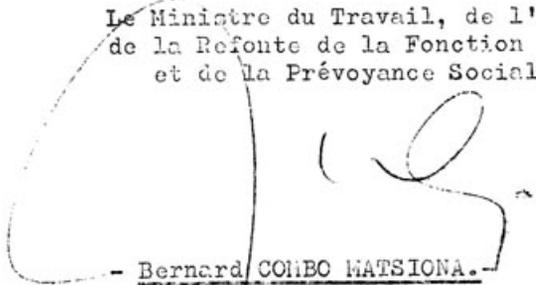
Promu au 6° échelon, indice 1090, pour compter du 31.79. (Arrêté n° 9069/MTER/FPS/DGPCE du 16.10.85).

ARTICLE 2.-: Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 21 AVRIL 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

  
- Bernard COMBO MATSIONA. -

  
- Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC..... 3  
DGFP/DGPCE..... 3  
DGFP/DC..... 3  
D.G.D..... 3  
D.C.F..... 1  
DEAS..... 3  
DOSSIER..... 3  
INTERESSE..... 1  
SGCN/DC..... 3/-